GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE *LYON*



Dénomination : ABAQ CONSEIL EN MANAGEMENT

n° de gestion : 1999B00109

n° d'identification : 403 419 930

n° de dépôt : A2010/021849

Date du dépôt : 05/10/2010

Pièce : extrait certifié d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 04 72 60 69 80 - Fax : 04 72 60 69 81

ABAQ CONSEIL EN MANAGEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 37 200 euros
Siège social : 1 allée Alban Vistel - 69110 SAINTE FOY LES LYON
403 419 930 RCS LYON

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2010

L'an deux mille dix
Le lundi 28 juin à 9 heures 30

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sis 1 allée Alban Vistel - 69110 SAINTE FOY LES LYON, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Gérard BARRY en sa qualité de Président.

Le cabinet EKYLIS, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, est représenté par Monsieur Jean-Brice JOLY, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2 325 actions sur les 2 325 ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.....

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la société EKYLIS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Eric JOLY, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et la société EKYLIS ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans son mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire, l'Assemblée Générale décide :

- et de nommer EKYLIS AUDIT SA, domiciliée 11 rue Guilloud à Lyon 69003 LYON, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Titulaire,

- de renouveler le mandat de Mon Eric JOLY en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Président

Monsieur Gérard BARRY

